

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
7 juillet 2020

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 27

Votants 29

OBJET :
**05b. SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
D'ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE. ELECTION
DES DELEGUES DU
CONSEIL MUNICIPAL.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le 20 07 2020

ID : 059-215904004-20200717-172020



L'an deux mil-vingt, le treize JUILLET à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BEURAERT Martine – M. BAUDRY José – Mme BOULENGER Delphine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme BOUVET Margaret – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : M. TIMLELT Frédéric – M. CAILLIAU Christian **donnant procurations respectives** à Mme LORPHELIN Martine – Mme DI PENTA Anna.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

La commune de Merville adhérant au Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, le conseil est invité à désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants appelés à siéger au sein du comité syndical.

Ces délégués remplaçant ceux désignés par le conseil municipal élus en 2014, dont les pouvoirs sont expirés en même temps que ceux de cette assemblée ainsi qu'il est prévu par l'article L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés, conformément à l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités territoriales. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé sera déclaré élu.

L'article L5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le choix du délégué peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal, sous réserve d'éligibilité prévue à cet article.

Chaque conseiller municipal, a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc et fermé.

Les votes ont donné les résultats suivants :

Election des délégués titulaires

Premier tour de scrutin :

Nombre de Votants :	29
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
Bulletins nuls ou blancs :	0
Suffrages exprimés :	29
Majorité absolue :	15

.../...

Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le

20.07

ID : 069-215904004-20200713-17/07/2020/05B-AR-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2020 :

05.B. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE :

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL.

Ont obtenu :

- Monsieur José BAUDRY : 23 voix
- Monsieur Julien MOUILLE : 26 voix
- Monsieur Bernard LORIDAN : 5 voix
- Madame Anna DI PENTA : 4 voix

Messieurs José BAUDRY et Julien MOUILLE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés sont déclarés élus délégués titulaires appelés à siéger au dit Comité Syndical.

Election des délégués suppléants

Premier tour de scrutin :

Nombre de Votants :	29
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
Bulletins nuls ou blancs :	0
Suffrages exprimés :	29
Majorité absolue :	15

Ont obtenu :

- Monsieur Christophe DECREUS : 24 voix
- Monsieur Sébastien COUSYN : 27 voix
- Madame Martine LORPHELIN : 4 voix
- Madame Sylvie DELANSAY : 3 voix

Messieurs Christophe DECREUS et Sébastien COUSYN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés sont déclarés élus délégués suppléants appelés à siéger au dit Comité Syndical.

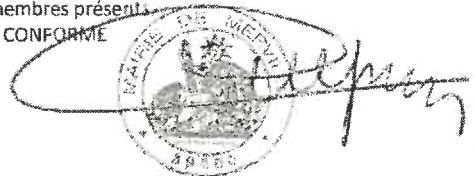
Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.